



TERMES DE REFERENCE

ACTIVITE 5.8 ACTIONS DE VISIBILITE



Août 2019

Introduction

1- Contexte Stratégique

Les conclusions issues du Rapport de l'évaluation du Système National d'Intégrité (SNI) de 2016 ont révélé que « *la justice est le pilier le plus fragile dans le dispositif d'intégrité avec une note de 24/100.* » et que la société civile contribue très faiblement à un enracinement de l'intégrité au plan national avec un niveau très faible de 27/100. En dépit de ses initiatives, la société civile n'a pas encore réussi à inverser la tendance exponentielle de la courbe de corruption dans le pays. Or, lorsqu'on sait que la corruption est restée et continue d'être une entrave à la réalisation des Objectifs de Développement définis par les Nations Unies depuis plusieurs décennies (OMD et l'Agenda 2030) et ceux définis également par l'Union Africaine (l'Agenda 2063), une lutte contre elle s'avère capitale. Cette lutte devra commencer par une mise à disposition de l'information et être de nature à améliorer la situation des femmes, des enfants et des jeunes qui, pour la plupart du temps sont les grandes victimes de la corruption. Pour y parvenir, il s'avère donc important que cette frange de la population qui représente un potentiel démographique énorme pour le développement du Bénin soit outillée, engagée et responsabilisée dans la lutte anti-corruption.

C'est pourquoi, dans le souci de lancer les bases d'un système devant assurer le respect des lois en toutes matières, et encore plus en matière d'utilisation des deniers publics, le consortium dont Social Watch Bénin est chef de file a initié le projet « ***Action concertée entre la Société civile et la Justice pour le Renforcement du Système National d'Intégrité au Bénin*** » qui implique aussi bien les acteurs du système judiciaire que les organisations de la société civile travaillant dans les domaines de la gouvernance et du droit aux fins d'une réelle prise de conscience de la situation dans laquelle se trouve le SNI au Bénin et d'une amélioration de leurs capacités techniques et de gestion des situations de corruption dont ils auront connaissance.

1.1 Objectifs du projet

Les objectifs et résultats du projet se présentent comme suit :

1.1.1 Objectifs globaux du projet

« Contribuer au suivi des recommandations de l'évaluation du Système National d'Intégrité (SNI) en matière juridictionnelle par la société civile » d'une part, et « Contribuer à l'amélioration de la gouvernance économique au Bénin » d'autre part sont les objectifs globaux visés par le projet « ***Action concertée entre la Société civile et la Justice pour le Renforcement du Système National d'Intégrité au Bénin*** ».

1.1.2 Objectif spécifique

De façon spécifique, l'action vise à renforcer la lutte contre la corruption et l'impunité au Bénin à travers une synergie d'action entre la société civile et la justice.

1.2 Résultats attendus du projet

L'action vise essentiellement trois (03) grands résultats que sont :

- L'information et le renforcement de capacités des acteurs des juridictions des ressorts des trois Cours d'Appel sur le plan d'actions de promotion de l'intégrité et de lutte contre la corruption du Ministère en charge de la Justice afin de leur permettre de mieux accomplir leurs tâches et responsabilités d'une part, et de renforcer l'intégrité des services des Cours et Tribunaux par la transmission de savoir et d'entraide pour que les citoyens aient l'accès à une justice de qualité d'autre part.
- L'ouverture de passerelles entre la société civile et la justice dans la lutte contre la corruption devant déboucher sur la mise en place d'un mécanisme de suivi des dossiers judiciaires en matière de corruption. Ainsi, un véritable dialogue va s'établir entre la société civile et les administrations des Cours et Tribunaux.
- Une demande accrue de connaissance du mécanisme de dénonciation des actes de corruption en vue de l'exercice du droit de dénonciation au niveau des OSC engagées dans la lutte contre la corruption est recherchée. *In fine*, c'est l'augmentation de la contribution de la société civile à l'amélioration du système national d'intégrité à travers l'accompagnement et le professionnalisme d'un pool d'avocats pro bono pour la maîtrise des mécanismes de la saisine de la CRIET et autres juridictions pour les cas de corruption qui est attendue.

2- Description de la mission

2.1 Objectif global et spécifiques

2.1.1 Objectif global

Il s'agit de recruter une agence de communication qui va exécuter toutes les actions de communication du projet afin de rendre visible les actions menées sur le projet et les résultats obtenus par le projet.

2.1.2 Objectifs spécifiques

- Sélectionner une agence de communication ;
- Assurer la visibilité des actions menées durant la mise en œuvre ;
- Assurer la visibilité des résultats obtenus du projet.

2.1.3 Résultats escomptés

- ✓ L'agence de communication a été sélectionnée ;
- ✓ Les actions menées sur le projet sont rendus visibles et connues du grand public ;
- ✓ Les résultats obtenus sur le projet sont rendus visibles.

2.1.4 Tâches à réaliser par l'agence de communication

La mission de l'agence de communication consiste à :

- Mobiliser la presse (radios, presse écrite et télévisions) pour la couverture médiatique de certaines activités
- Organiser sur 10 radios locales / communautaires des émissions (deux émissions sur chacune des radios)
- Elaborer avec l'appui de l'équipe projet, des messages sur les recommandations du SNI en matière juridictionnelle et sur le plan d'action de promotion de l'intégrité et de lutte contre la corruption du Ministère en charge de la Justice à diffuser mensuellement en langues locales dans chacune des radios identifiées

Faire la couverture médiatique des actions du projet à travers la télé, la radio, la presse écrite et les réseaux sociaux. A cet effet, il s'agit de :

Organiser trois (03) ateliers d'information des différents acteurs sur les recommandations du SNI en matière juridictionnelle et sur le plan d'action de promotion de l'intégrité et de lutte contre la corruption du Ministère en charge de la Justice ;

- Faire couverture télé (01) ;
- Presse écrite (06) ;
- Radio (01)
- Banderole (06) ;

Organiser sur 10 radios locales des émissions sur les recommandations du SNI en matière juridictionnelle et sur le plan d'action de promotion de l'intégrité et de lutte contre la corruption du Ministère en charge de la Justice

- Réaliser deux (02) émissions en langues locales et en français dans 10 radios communautaires soit 20 émissions au total et cinq (05) émissions par trimestre
- Réaliser soixante (60) messages soit cinq (05) messages par mois en langues locales dans chacune des radios identifiées

Elaborer un protocole d'identification et de distinction honorifique de "Champion d'Intégrité" dans les ressorts des trois (03) Cours d'appel

- Présenter le document sur une (01) télé (invité du journal);
- Ecrire un article dans (02) presses écrites avant la cérémonie de distinction ;
- Couverture médiatique de la cérémonie de distinction par une (01) télé, quatre (04) presses écrites et une (01) radio
- Banderoles (02)

Organiser des séances de sensibilisation et de plaidoyer des OSC à l'endroit de la Cour de Répression des Infractions Economiques et du Terrorisme (CRIET) et des présidents des 14 Tribunaux de première instance pour une information périodique du peuple au nom duquel la justice est rendue, sur l'évolution des dossiers de corruption

- Couverture médiatique de la cérémonie de distinction par une (01) télé, cinq (05) presses écrites et une (01) radio
- Banderoles (02)

Produire et disséminer un rapport annuel sur le suivi de l'évolution des dossiers de corruption en instruction ou jugés par la CRIET ou autres tribunaux ordinaires

- Ecrire un article sur le document dans trois (03) presses écrites
- Présenter le document sur une (01) radio (invité du journal)

Sensibiliser et échanger avec les populations sur les mécanismes de la saisine de la CRIET et autres juridictions sur les cas de corruption

Faire couvrir quelques séances de sensibilisations par :

- Deux (02) télé
- cinq (05) presses écrites
- Deux (02) radios

2.2 Méthode de mise en œuvre

La démarche méthodologique sera constituée des étapes décrites ci-dessous.

Etape 1 : Elaboration et validation des TdRs ;

Etape 2 : Sélection d'une agence suite à un appel à candidature ;

Etape 3 : Séance de cadrage et signature du contrat avec l'agence ;

Etape 4 : Mise en œuvre du contrat avec l'agence de communication ;

Etape 5 : Suivi de l'exécution des activités de l'agence de communication.

2.3 Ressources humaines

Profil de l'agence de communication

Pour ce travail, l'agence de communication devra être composée d'agents qualifiés disposant d'une bonne expérience en matière de couverture médiatique des activités des projets/programmes. Il s'agira d'une équipe pluridisciplinaire capable de réaliser ce genre de travaux pour la satisfaction des objectifs de la mission.

Présentation des Offres

Les agences de communication intéressées sont priées de fournir un dossier comportant les pièces suivantes :

- **Une offre technique comportant :**
 - o *une lettre de manifestation adressée au Président Directeur Général de la fondation CIADIC-GL,*
 - o *une copie de la fiche IFU de l'agence de communication*
 - o *une brève compréhension de la mission,*
 - o *la méthodologie proposée pour conduire la mission,*
 - o *le chronogramme détaillé,*
 - o *la présentation de l'équipe technique de l'agence ;*
 - o *les preuves de l'expérience de l'agence (contrat, attestation de bonne exécution, supports audiovisuels des réalisations similaires, etc.)*
- **Une offre financière** détaillée présentant le montant global de la proposition en HT.

La présente mission démarrera en août 2019 et s'achèvera en juillet 2020.

1.3 Budget

La présente activité est financée par le consortium Social Watch Bénin/CAO Bénin /CIADIC-GL à travers le Projet PAJ

Livrables :

- Un chronogramme de mise en œuvre des activités ;
- Divers supports (CD/clés USB) audiovisuels produits par les TV et radios sollicitées ;
- Coupures de presse et publication dans les journaux ;
- Supports audiovisuels des spots ;
- Les supports ou maquettes de réalisation des banderoles ;

- Les preuves physiques de réalisation des banderoles ;
 - Support des publications sur les réseaux sociaux ;
 - Rapport d'exécution de la mission à déposer à l'équipe du projet **en janvier et juillet 2020**.
- ✓ **Grille d'évaluation des offres**

Critères	Sous-critères	Notation
EXPERTISE	I- Expériences	30 points
	Nombre d'années	15
	Travaux similaires / Attestations de bonne fin d'exécution	15
	II- Profil/qualifications et compétences	5 points
	Domaine d'expertise (projet/programme)	5
CAPACITE TECHNIQUE ET FINANCIERE	I- Qualité de l'offre technique	35 points
	Compréhension de la mission	5
	Méthodologie	25
	Chronogramme	5
	II- Qualité de l'offre financière	30 points
	Meilleure offre	30

**Pour le Consortium,
Le PDG CIADIC-GL**

Germain LEHA